

1ere Bourse de pièces auto moto du Grand Lemps La grange - Dimanche 28 avril 2024

REGLEMENT POUR LES EXPOSANTS A LA BOURSE DE PIECES

→ A LIRE, SIGNER puis RENVOYER PAR L'EXPOSANT.

Article 1 "Organisation de l'événement" : Cette journée est organisée par le Comité des fêtes du Grand-Lemps & l'Association *CollecTour*. Elle se tiendra le Dimanche 28 Avril 2024 à "la grange" - 38690 Le Grand-Lemps, de 06h à 16h. Dès leur arrivée, les exposants validés pourront **s'installer entre 6H00 et 8h00** dans leur emplacement déterminé. Aucune transaction ne se fera dans ce créneau horaire. **Fin de mise en place 8H00**, aucun départ n'est possible avant 16h00 minimum. Après le passage du service de sécurité, un café sera offert à tous par l'organisation vers 8H15 avant l'ouverture gratuite au public vers 8h30.

Article 2 "Modalité d'inscription" : Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation, notamment de fournir une copie recto/ verso d'une pièce d'identité. De plus, l'exposant particulier atteste ne pas faire plus de 3 bourses dans l'année. Le participant s'engage à régler la réservation de son emplacement (3€ par tranche de 1M sur 3M de prof., pour un emplacement maximum de 8M. de vente sur 3M. de profondeur. **Clôture des inscriptions le 20 Avril** avec deux chèques (réservation + caution) à l'ordre de l'Association *CollecTour*. Vous obtenez alors l'autorisation de participer à cette bourse par retour de sms. Le rangement de votre stand sera possible à partir de 16H00, fin de la bourse.

Article 3 "Emplacement" : Les emplacements seront attribués le jour de la bourse. **Les vendeurs devront avoir OBLIGATOIREMENT une moquette ou bâche afin de recouvrir toute leur surface délimitée**, tables inclus (à ne dépasser en aucun cas). Des prêts de tables sont possible sous réserve de disponibilité (5 maximum par vendeur car limitées), les plateaux à roulette ou diable sont toléré pour le transport des objets/caisses lors de l'installation. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire. Les exposants sont tenus de laisser propre leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Pour cela **un chèque de caution du double du prix de l'emplacement** sera nécessaire au moment de l'inscription et rendu après vérification de la propreté de l'emplacement en fin d'événement. Ainsi, les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés dans la salle à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus et autres déchets. Si des emplacements reste disponible le matin même, il sera possible de participer après accord et règlement.

Article 4 “ Désistement” : En cas de désistement, l’exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement après le 15 Avril. Les places non occupées le jour même après 7h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d’autres exposants. En effet, en cas d’impossibilité, l’exposant devra en aviser l’organisateur au plus tôt et avant le 15 avril; a défaut les sommes versées resteront acquises à l’organisateur à titre d’indemnité. Une retenue de frais postaux (1,50€) se fera pour tout éventuel remboursement.

Article 5 : “ Condition de vente” : Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre vos objets sur cette bourse. Pour rappel la vente autorisée est pour les particuliers et professionnels. Elle porte sur des objets personnels plus ou moins usagés, aucune vente autre que du domaine bricolage, pièces automobile et moto n'est toléré. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non conformes (certain matériel neuf sous emballage, nourriture, boissons, exposant un danger, etc...). Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, explosifs, armes diverses, animaux, alcool etc.). **Les objets présentés demeurent sous la responsabilité totale de l’exposant inscrit**, il n'y a pas d'année de restriction pour les pièces ou objets exposés tant qu'ils ne présentent aucuns risques. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, accident ou autres détériorations.

Article 6 “Sécurité” : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, explosifs, armes diverses, animaux, alcool etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel. L'espacement de passage entre chaque exposant sera d'un mètre. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. L'exposant s'engage à respecter les règles sanitaires mis en vigueur le jour de la bourse et l'esprit conviviale le jour de ce rassemblement. Les personnes troublant l'ordre de cette manifestation seront exclues. Les animaux de petites tailles (chat ou similaire) seront tolérés tant qu'ils sont tenus en laisse et/ ou porté et qu'il ne génère aucun dégât.

Ce règlement est évolutif ; **SIGNATURE DE L'EXPOSANT :**

Association CollecTour /1415 Rte de plampalais / 38620 St GEOIRE en Valdaine / Tel: 06 12 95 95 87

à renvoyer avec vos chèques, merci.

Pour info l'entrée est gratuite pour tous

**INSCRIPTION Repas et/ou Bourse de pièces
à la grange du Grand-Lemps 38690
pour particulier et professionnel – dimanche 28 avril 2024**

Nom :

Prénom :

Ville :

Contact tel :

Email :@.....

Réserve Repas à 10€, Diots Gratin dauphinois tarte

Souhaite participer à la bourse de pièces auto moto du
Grand-Lemps (38690) avec une surface de vente
souhaité :M. sur 3M. de profondeur, avec un maximum
de 10M de vente, à 3€ part Mètres de vente + 1€ de gestion.

Exemple : pour 3M. de vente (et donc 3M. de prof.) total 10€

Table souhaitée : Non Oui et combien

**Merci d'envoyer deux chèques, un pour votre emplacement
et/ou vos repas & un du double en caution (pour les vendeur) à
l'ordre de l'Association CollecTour à renvoyer avant le 20 Avril
à l'adresse suivante :**

CollecTour

1415 Rte de plampalais,

38620 St GEOIRE en Valdaine

**Votre inscription sera validée avec le règlement signé et vos
chèques reçus, un sms vous le confirmera.**

**Installation entre 6h00 et 8h00, parking "réservé" et 3 portes
d'accès de plein pied.**

Information 06 12 95 95 87